

CRVTT 2022

Règlements TRJV 2022

VTT Nouvelle Aquitaine

Table des matières

1. DEFINITION.....	2
2. RESULTATS ET CLASSEMENTS	2
3. PARTICIPATION	2
4. CATEGORIES.....	3
5. ENGAGEMENTS ET PLAQUES DE CADRE	3
6. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES.....	3
7. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)	4
8. CLASSEMENT	4
9. TITRES ET RECOMPENSES.....	5
10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES	5
11. PÉNALITÉS	5
12. RECLAMATIONS.....	6
13. ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY	6
14. ÉPREUVE DE TRIAL.....	8
15. ÉPREUVE DE DESCENTE.....	11
16. ÉPREUVE D'ORIENTATION	12
17. EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR	13
18. ANNEXE : Modèle résultats TRJV.	15

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

1. DEFINITION

Le Comité d'Aquitaine met en compétition le Trophée Régional des Jeunes Vététistes

Chaque épreuve doit comporter au moins 2 disciplines parmi les suivantes :

- Cross-country (XC)
- Trial
- Descente
- Orientation
- XCE

Pour les Cadets et Cadettes, Minimes G et F l'une des disciplines pourra être le Cross-country Eliminator (XCE).

Un délai minimum de 15 jours entre deux compétitions doit être respecté pour éviter une saturation précoce des jeunes vététistes.

La présence d'au moins un arbitre est obligatoire pour l'établissement des classements.

Les seules autorités compétentes pour l'application du présent règlement et le bon déroulement de la course (parcours, sécurité) sont le collège des arbitres et la CRVTT (commission régionale VTT).

Pour tout point non traité par le présent règlement, se référer au règlement national. Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Pour toute personne évoluant à vélo sur le site de la course, le port du casque est obligatoire.

2. ARBITRAGE / RESULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats et classements de l'épreuve sont de la responsabilité exclusive du collège des arbitres, qui seront assistés par un secrétariat de course, agissant sous leur égide, composé d'une ou deux personnes désignées par l'organisateur ou la CRVTT, licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, ayant pris connaissance du présent règlement et ayant suivi au préalable la formation à l'utilisation du logiciel dédié à la gestion des TRJV mis à la disposition des organisateurs par le Comité Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme.

Le secrétariat doit être doté d'un ordinateur, d'une imprimante apte au fonctionnement sur la totalité de la journée, d'une alimentation électrique, et d'une tonnelle ou local fermé, et du présent règlement sous forme papier. (V4)

Les clubs organisateurs fournissent un ou deux « arbitres club » qui sera sous la responsabilité de l'arbitre désigné par le comité. Si le club n'a pas la capacité de fournir un arbitre club, il doit en informer le plus rapidement possible la commission régionale d'arbitrage (ou la Crvtt) qui procédera à la désignation d'un arbitre régional VTT proche du département organisateur (CERFA préconisé). (V4)

Afin de générer le classement général de la compétition, les résultats de l'épreuve devront être transmis au comité d'Aquitaine de Cyclisme dans les 48 heures après la fin de l'épreuve.

3. PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours, ainsi qu'aux non licenciés.

Pour les non licenciés et les licenciés à d'autres fédérations (sauf mention sur la licence et convention), la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale signée par les parents est obligatoire.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

La carte FFC à la journée est disponible auprès de la FFC via le site Internet fédéral. *Les pilotes devront faire imprimer le document à leur nom, et le règlement se fera auprès de l'organisateur (2€). Ne pas tenir compte du coût imprimé sur le formulaire de carte à la journée.*

4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance
Poussin F & G	Né en 2014 - 2015
Pupille F & G	Né en 2012 - 2013
Benjamin F & G	Né en 2010 - 2011
Minime F & G	Né en 2008 - 2009
Cadet F & G	Né en 2006 - 2007

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

5. ENGAGEMENTS ET PLAQUES DE CADRE

Les engagements doivent s'effectuer par internet, par le club, via le site fédéral www.cycleweb.fr (espace club), 4 jours francs avant la course sous peine de majoration.

Les droits d'engagement sont proportionnels à la nécessité d'organisation.

Aucune inscription ne sera effectuée sur place.

Possibilité de s'inscrire via un lien mail de club pour les jeunes non licenciés ne pouvant passer par CycleWeb. La clôture des engagements s'effectuera via cette méthode le jeudi précédent l'épreuve à 20h, dernier délai. (V4)

Dès la clôture effectuée, le dossier course avec les engagés doit parvenir au président du Jury désigné par courrier informatique afin d'établir les grilles par catégories. (V4)

La liste des engagés doit être transmise à l'adresse stephanelavignac@neuf.fr afin que soient établies les grilles de départ XC en fonction des classements généraux établis suite aux précédentes épreuves et en application des règlements. (V4)

Les plaques de cadre seront conservées par les pilotes tout au long de la saison. Les numéros à l'année seront attribués lors du 1er TRJV (ou sur les suivants pour ceux qui ne seront pas présents). Autrement dit : un numéro ne sera attribué qu'une seule fois à un pilote unique, y compris pour les compétiteurs occasionnels (1 seul TRJV par exemple). Les numéros seront en **noirs** pour les garçons et **rouges** pour les filles. Ces numéros à l'année seront obligatoires sur les épreuves des TRJV.

6. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour les épreuves de la journée du TRJV.

Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement
- embouts de guidon bouchés
- absences de parties saillantes

Les embouts de guidon ou « Bar-Ends » ne sont pas admis sur les épreuves de descente et de trial
 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

Les caméras sont interdites en entraînements et en courses sur les casques ou protections.

7. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être, au préalable clairement identifiées, et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

8. CLASSEMENT

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 à 10	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
11 à 20	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
21 à 30	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
31 à 40	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

41 à 49	18	17	16	15	14	13	12	11	10	
----------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	--

Grille de points : à partir de la 49ème place 10 points pour tout pilote classé par les commissaires et 5 points pour tout pilote ayant signé la feuille d'émargement.

Un classement individuel par catégorie est établi à chaque manche, incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie qui recevront des coupes ou des médailles. Pour établir ce classement, on additionne les points obtenus dans chacune des disciplines disputées sur la manche (selon la grille ci-dessus).

En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à l'épreuve du trial puis à la descente et enfin à l'orientation ou XCE.

A l'issue de chaque TRJV, les concurrents se verront attribuer un nombre de points correspondant à leur classement selon la grille ci-dessus (ex : je gagne le TRJV de Gauriac, je récolte 100 pts et non pas 92(trial) + 100(XC) + 79(DH)

Pour le classement général final, donnant lieu à l'attribution des titres de champion régional des TRJV NA, sera retenue, pour chaque catégorie, **les 6 meilleurs résultats TRJV**. Une absence étant considérée comme un résultat nul (0 point).

En cas d'égalité au classement général, la priorité sera donnée au pilote qui aura fait au moins un TRJV avec 3 disciplines, puis le plus mauvais résultat des 6 Trjv effectués de la saison pénalisera le pilote concerné.

Le classement général du TRJV ne prendra en compte que les licenciés FFC ou les non licenciés ayant souscrit une licence FFC au comité Nouvelle-Aquitaine.

A l'issue de chaque manche, les organisateurs devront faire parvenir les résultats au Comité Régional, au format Excel (les données doivent être au format texte, sans mise en forme), ainsi qu'à la Crvtt NoAq.

Cette dernière mettra à jour, pour toutes les catégories, le classement général provisoire du TRJV et le mettra en ligne sur le site du comité Nouvelle-Aquitaine.

9. TITRES ET RECOMPENSES

A l'issue de la dernière manche du TRJV, le classement général final donnera lieu à des récompenses. Le premier ou la première de chaque catégorie se verra décerner le titre de Champion(ne) Nouvelle-Aquitaine récompensé par un maillot, les deuxièmes et troisièmes recevront une médaille.

10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

11. PÉNALITÉS

- | | | |
|------|---|-------------------------|
| 11.1 | Changement de vélo : | <i>mise hors course</i> |
| 11.2 | Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve : | <i>mise hors course</i> |
| 11.3 | Absence sur un contrôle de passage : | <i>mise hors course</i> |
| 11.4 | Circulation en sens inverse du circuit : | <i>mise hors course</i> |

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

11.5	Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé :	<i>pénalités 30 sec.</i>
11.6	Non-respect du parcours :	<i>mise hors course</i>
11.7	Non port des équipements individuels de sécurité :	<i>refus de départ</i>
11.8	Circulation sur la piste de descente à VTT en dehors des reconnaissances :	<i>mise hors course</i>
11.9	Essai durant la course :	<i>mise hors course</i>
11.10	Communication au cours de l'épreuve d'orientation, de XCE et XC :	<i>mise hors course</i>
	en trial :	<i>Arrêt comptage des points de la zone</i>
11.11	Présence en vélo sur les zones trial avant le début de l'épreuve :	<i>pénalité de 50 points</i>
11.12	Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques :	<i>mise hors course</i>
11.13	Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit :	
	Constaté au départ :	<i>Refus de départ</i>
	Constaté à l'arrivée :	<i>Mise hors course</i>
11.14	Manque de respect envers les arbitres, l'organisateur ou des dirigeants :	<i>Déclassement</i>
11.15	Ravitaillement extérieur	<i>pénalité de 20 points</i>
11.16	Départ anticipé DH	<i>10 secondes pénalité</i>

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

12 RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

13 ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY

Caractéristiques :

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit fermé sera composé d'une boucle de 1 à 7 km, le dénivelé devra être adapté aux catégories.

Les circuits devront proposer des zones de dépassements grâce à des tracés élargis sur environ 60% de la distance totale des tracés XCO, pour toutes les catégories et impérativement à partir des catégories benjamins, minimes et cadets.

Concernant les parties mono-traces, elles devront ne représenter qu'environ 40% du tracé, et doivent être intercalées entre plusieurs zones élargies dites de dépassements.

Il est vivement demandé de ne pas positionner d'obstacles ou virages dans les 80 premiers mètres. Une largeur

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

de 8m doit être constante sur les 100 premiers mètres afin d'étirer les pelotons des TRJV XC.

Le collège des arbitres ainsi que le référent TRJV nommés sur l'épreuve peuvent demander les modifications des tracés afin d'être en adéquation avec le présent règlement.

Schéma course XCO / TRJV :

Les courses XC devront se dérouler suivant le schéma ci-après.

- Course 1 : Poussins et pré-licenciés G/F
- Course 2 : Pupilles G/F
- Course 3 : Benjamins / benjamines.
- Course 4 : Minimes G/F
- Course 5 : Cadets/cadettes

En aucun cas, un autre schéma de course ne peut être validé dans le cadre d'un TRJV, sans l'accord du président du jury et après contrôle des circuits, par le président du jury et le référent TRJV de l'épreuve du jour.

Départs :

Catégories	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
Poussins F & G	2 km	8 min	10 min
Pupilles F & G	4 km	10 min	20 min
Benjamins F & G	7 km	20 min	30 min
Minimes F & G	10 km	30 min	40 min
Cadets F & G	15 km	40 min	50 min

Zone de départ, mise en grille :

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction du classement provisoire et sur des lignes espacées de 2,50 m et pouvant comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront toutes matérialisées au sol.

Les filles seront placées selon leurs classements provisoires respectifs.

L'organisateur doit établir une grille de départ pour chaque catégorie comportant des lignes de 8 à 10 concurrents maximum, et comprenant par **ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles**.

Il est rappelé que l'organisateur doit prévoir un parcours permettant des dépassements facilités sur les premières centaines de mètre et à divers endroits du parcours. L'objectif étant de limiter l'impact d'un placement en grille parfois délicat.

Pour la première épreuve, le placement s'effectuera de la façon suivante :

- Les pilotes seront placés selon le classement général des TRJV de la saison précédente avec intégration de 1 ou 2 pilotes issus de la catégorie inférieure l'année précédente dès la troisième ligne.

Ex. Xco cadet / ... Ligne 3 = 8 cadets dont 2 (issus du général leaders minimes 2021) + 2 cadettes...

Les départs se font avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur et les deux mains sur le cintre.

Zone d'arrivée :

Le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification. Zone de ravitaillement :

Le ravitaillement est autorisé sur l'ensemble du parcours.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

Réparation et aide extérieure :

Pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Bien sûr ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification de la manche pour le concurrent concerné. Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

Pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets une zone technique sera aménagée près de la ligne d'arrivée. Chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, mais non assisté par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Les parents et éducateurs n'auront absolument pas le droit de suivre les compétiteurs sur le parcours sous peine de disqualification de la manche pour le concurrent concerné.

Modification :

Seul le collège de la commission ou son responsable, l'arbitrage et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (Timing & parcours).

14 ÉPREUVE DE TRIAL

Lors des épreuves TRJV Trial, il sera demandé impérativement à chaque club présentant au moins 4 pilotes d'aider à l'arbitrage des zones ou au secrétariat trial via un éducateur, arbitre club ou dirigeant. (V4)

Caractéristiques :

Le parcours se situera sur un terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones. Les catégories Pupilles Filles, Benjamins, Minimes Filles et Cadettes devront parcourir les zones de la catégorie inférieure.

Équipement :

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé. Ordre de passage :

L'ordre de passage sur la zone sera donné avant le départ par les arbitres de zone. Il se fera de façon aléatoire sur chaque zone.

Carton de pointage :

Il sera remis aux arbitres de zone dès le début de l'épreuve. Ces cartons de pointage suivront les pilotes sur chaque zone. A l'issue de la dernière zone, les cartons seront regroupés par catégorie et transmis au corps arbitral et au secrétariat de course.

Format de course :

L'épreuve se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone. Le pilote dispose d'un temps déterminé par la direction de course pour parcourir la section : 2 à 4 minutes (Le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la zone sans franchir d'autre porte. Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage au commissaire de zone ou à une personne du comité d'organisation.

Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.

Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Zone :

Le VTT Trial consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrains naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui une fois franchies rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 31 pts.

Les zones proposées respectent la réglementation fédérale, à savoir :

- Poussins : enroulé uniquement
- Pupilles : enroulé uniquement
- Benjamins : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- Minimes : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- Cadets : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

La Zone 1 de chaque catégorie devra être chronométrée afin de départager les égalités.

Entrée et sortie de zone :

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

Le pilote devra se tenir à une longueur de vélo, maximum, de l'entrée de zone, avant de s'élancer.

On est entré dans la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne d'arrivée.

Portes :

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles auront 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre croissant de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Temps de référence par zone :

Le pilote dispose de 2 à 4 minutes pour parcourir la section.

S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans le temps imparti.

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

Décompte des points :

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies. A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo (les 2 axes de roues) soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « retours en arrière » sont autorisés. Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

Arrêt du comptage de points (avec conservation des points acquis):

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo
- Poser les deux appuis en même temps sur le sol ou sur un obstacle, sauf poussins et pupilles
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Lorsque les portes et passages sont franchis en sens inverse des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes

Dépassement du temps imparti :

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais se verra attribué les 5 appuis d'une zone.

Pénalités / appuis :

Chaque appui (voir définition ci-dessous) est sanctionné par un appui. Un maximum de 5 appuis est autorisé durant le temps imparti.

Au 5ème appui, le pilote est stoppé, conserve ses points acquis et sort de la zone.

Les appuis :

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites. Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo. Il est permis de tourner le pied sur place.

Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

La reconnaissance des zones :

A pied uniquement, accompagnée d'un cadre technique si besoin.

Temps de référence 5 minutes

Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur ou sous les ordres de l'arbitre.

Attention : le déraillement n'est pas un incident mécanique.

Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute. Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Réclamation :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

Classement :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie sera celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage se fera par rapport **aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1^{er}).**

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

En cas de nouvelle égalité, le temps sera pris sur une zone appelée « zone chrono » (faisant partie des zones proposées). La « zone chrono » sera obligatoirement identifiée comme étant la « zone 1 ».

En cas de nouvelle égalité à l'issue de la zone chrono, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

15 ÉPREUVE DE DESCENTE

Caractéristiques :

Le parcours suffisamment technique, privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Le tracé doit faciliter les trajectoires pour toutes les catégories.

Les sauts sont interdits, ou soumis à l'approbation du président du jury. Tout saut doit s'inscrire dans une démarche pédagogique, et dans tous les cas être sécurisé par un tracé dit « échappatoire ».

Le balisage doit faciliter le pilotage des coureurs et être situé au minimum à 1m de la trajectoire

L'implantation des piquets et supports des rubalises ne doit pas être un obstacle aux trajectoires

La distance du tracé sera inférieure à 1.5 km pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets.

La distance du tracé sera inférieure à 500 m pour les catégories Poussins et Pupilles.

Ordre de départ : l'arbitre en charge du départ doit donner le décompte précis et retenir le pilote jusqu'à son top départ à l'aide de son bras ou d'un drapeau. Tout départ anticipé sera pénalisé de 10 secondes sur le chronomètre effectué. (cf 11.16)

Le chronométrage doit être réalisé au centième de seconde.

Un référent TRJV sera nommé lors de chaque épreuve TRJV afin de valider l'organisation, et les tracés de chaque discipline.

Le parcours suffisamment technique, privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

Ordre de départ :

Il s'effectuera par catégorie :

- 1er départ Benjamins F & G
- 2ème départ Minimes F & G
- 3ème départ Cadets F & G
- 4ème départ Poussins F & G
- 5ème départ Pupilles F & G

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

Cet ordre pourra être modifié par le collège arbitral, pour des raisons d'organisation.

Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre des classements XC ou dans le sens du classement général du matin s'il a eu lieu.

Chaque coureur sera espacé de 30 secondes à une minute et une pause minimum de 3 minutes aura lieu entre les différentes catégories et les ouvreurs.

Équipement :

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements, devra disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

- Casque intégral monobloc homologué avec jugulaire attachée,
- Protections dorsales couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- Manches longues,
- Epaulières, coudières et genouillères,
- Gants longs,
- Protège-tibias ou jambières complètes.

Vérification :

Le port de ces équipements sera contrôlé par les commissaires de course au sommet avant le départ.

Reconnaitances officielles :

Elles auront lieu suivant un ordre établi, catégorie par catégorie et par ordre identique au départ.

Lors des reconnaissances, la piste sera sécurisée, et médicalisée.

En dehors des périodes de reconnaissances officielles, l'accès au parcours sera INTERDIT. En cas de chute dans ce cas, la responsabilité des parents ou éducateurs sera engagée. + Application article 11.8

Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

2 reconnaissances minimum pour chaque pilote sera nécessaire et contrôlée par pointage en zone de départ.

Course :

L'organisateur a le choix de faire effectuer 1 ou 2 manches. Le classement sera établi en retenant le meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve. Un concurrent rattrapé devra céder le passage.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

Modification :

A partir des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collègue des arbitres).

16 EPREUVE D'ORIENTATION

Caractéristiques :

Épreuve individuelle OU d'équipe dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées en fonction des différentes catégories.

Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Matériel :

Chaque concurrent disposera obligatoirement : d'une carte au 1: 25000 sur laquelle figureront des points signalant les balises à trouver, d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

Fléchage :

Le parcours sera sécurisé : panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins non conformes au tracé.

But :

Il s'agit d'une course au score individuel pendant laquelle, il faudra retrouver les balises mentionnées sur la carte :

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

- Poussins F & G : 3 balises au maximum (encadrés par des accompagnateurs)
- Pupilles F & G : 5 balises au maximum
- Benjamins F & G : 10 balises au maximum
- Minimes F & G : 15 balises au maximum
- Cadets F & G : 15 balises au maximum

Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

- Poussins F & G : 10 points / balise
- Pupilles F & G : 6 points / balise
- Benjamins F & G : 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Minimes F & G : 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Cadets F & G : 1, 2, 3 ou 4 points / balise

Ordre de départ des concurrents :

Chaque catégorie (un poussin, un pupille, un benjamin(e), un minime, un cadet(te)) partira toutes les minutes en même temps.

L'ordre des départs sera défini suivant le numéro de plaque par ordre croissant.

Durées de l'épreuve :

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours. Cette durée sera communiquée au briefing avant l'épreuve.

Classement :

Il sera basé sur : le total des points affectés aux balises pointées par le concurrent, les pénalités éventuelles, en cas d'ex-æquo, le temps départagera les concurrents.

Pénalités ou sanctions :

En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti :

Le concurrent sera pénalisé de - 4 points, par tranche de 2 minutes de retard.

La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après le dernier concurrent classé dans les règles

17 EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR

Caractéristiques :

Le XCE est organisé par poules de 4. Le parcours devra mesurer entre 300 et 500 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels, suffisamment techniques privilégiant l'adresse et non pas la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Des déviations seront prévues. Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises. Le port de protections, coudières, genouillères, protège-tibias est vivement recommandé.

Repérages :

L'accès à pied du parcours doit être possible pour des repérages et non pour des essais. L'organisateur n'assure ni sécurité, ni responsabilité pendant ces repérages.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2022	Version: 04
			Date: 11/04/2022

Reconnaisances officielles :

Elles auront lieu suivant un horaire établi et la piste sera médicalisée.

En dehors de ces périodes, l'accès au parcours en VTT est INTERDIT.

Zone de départ :

L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes. Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm. Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

Le départ est donné par l'arbitre juge départ au départ selon la procédure suivante : Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ, puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

Le départ est donné par un coup de sifflet.

Qualification :

Chaque pilote fera un passage individuel chronométré sur le parcours. Départ toutes les 30 secondes à 1 minute. Cela permettra d'établir des carrés de coureurs en prenant soin de mettre les 4 meilleurs temps dans des carrés différents et ainsi de suite.

Ordre des départs :

1er départ	Minimes Filles
2ème départ	Minimes Garçons
3ème départ	Cadettes
4ème départ	Cadets

Mise en grille :

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.

Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisi en premier.

Phases finales :

L'épreuve est constituée de manches éliminatoires. Les carrés seront préparés selon les résultats des qualifications. Ils seront formés afin de veiller à ce que les meilleurs puissent en théorie seulement se rencontrer en finale.

Une seule manche est organisée pour chaque carré, le premier et le second sont qualifiés pour la manche suivante, le troisième et quatrième sont éliminés.

En plus de la finale, une petite finale opposera les quatre perdants de la demi-finale, en vue d'attribuer de la cinquième à la huitième place. Une consolante pourra être mise en place pour les éliminés.

A chaque manche, le temps de chacun servira à choisir son couloir de départ en donnant la priorité au meilleur temps et ainsi de suite.

Les coureurs doivent impérativement respecter le parcours balisé sous peine de disqualification de la manche.

Des avertissements pourront être donnés à un pilote ayant occasionné un problème aux autres sans intention. Une exclusion peut avoir lieu si une faute a été commise intentionnellement. Toutes les décisions prises par les commissaires sont sans appel.

Contrôles de passage :

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

Assistance technique :

L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.

Classements :

Par catégories ; Il sera calculé grâce à l'ordre d'arrivée des coureurs (1er, second...) et ce pour les huit premier places (quatre finalistes et quatre participants de la petite finale) ; ceci permettra d'attribuer les huit premières places. Après les huit premiers, les coureurs seront classés en fonction de leur temps chrono individuels.

18 ANNEXE : Documents TRJV.

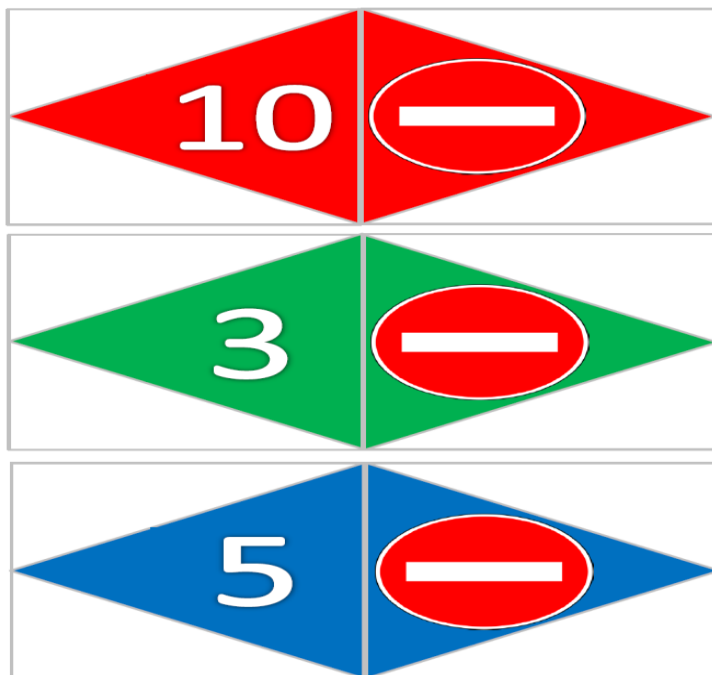
Les résultats sont à fournir soit au format Excel, les données devant être au format texte, sans mise en forme.

Recommandations CRVTT tarifs d'engagement :

TRJV 1 journée : Poussins à benjamins : 10€ / Min-Cadets : 12€

TRJV 2 journées : Poussins à benjamins : 18€ / Min-Cadets : 20€

Feuilles de reversions disponibles sur le site du comité régional Nouvelle Aquitaine (format Excel)



PORTE 1

DOSSARD :

PORTE 1	PORTE 2	PORTE 3	PORTE 4	PORTE 5	PORTE 6
ZONE 1 Appuis :				TOTAL	

PORTE 1	PORTE 2	PORTE 3	PORTE 4	PORTE 5	PORTE 6
ZONE 2 Appuis :				TOTAL	

PORTE 1	PORTE 2	PORTE 3	PORTE 4	PORTE 5	PORTE 6
ZONE 3 Appuis :				TOTAL	

PORTE 1	PORTE 2	PORTE 3	PORTE 4	PORTE 5	PORTE 6
ZONE 4 Appuis :				TOTAL	

STANDARD PLAQUE TRJV NOUVELLE AQUITAINE

Feuille A4

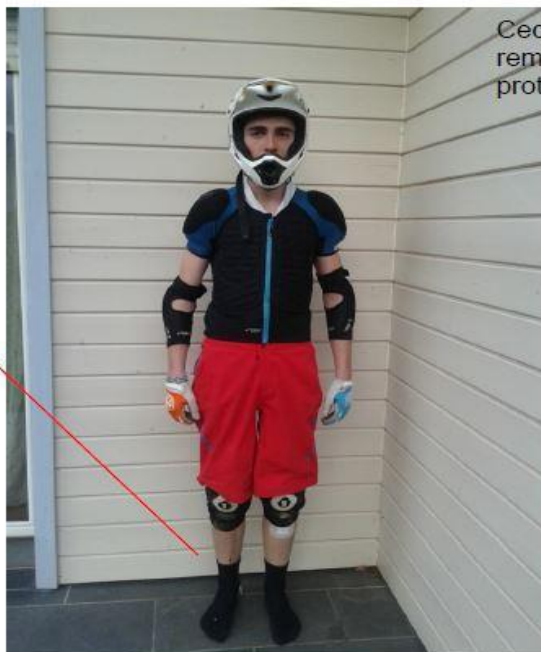
Nom du pilote (facultatif)

Police Word : **IMPACT** Taille: **280**

100

Nom du pilote (facultatif)

101



Ceci est une jambière complète qui peut remplacer un ensemble genouillères + protèges tibia



Tibias libres interdits



VESTE



COUDERES



CASQUE INTEGRAL



GANTS LONGS



MAILLOT MANCHES LONGUES



PROTEGE TIBIAS/ GENOUX



**EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES
TRJV NOUVELLE AQUITAINE**

(Norme C.E)